

Adopté 20 novembre 2012

Projet de plan d'action 2012-2013 Conseil de quartier VQ-CP-CB

Dans le but de se doter d'un Plan d'action réaliste et efficient pouvant guider ses travaux au cours de l'année 2012-2013, le Conseil de quartier du Vieux-Québec-Colline parlementaire-Cap-Blanc a jugé essentiel de tenir compte de certains éléments prépondérants de la réalité du quartier, ce qui nous a menés à l'établissement d'orientations qui nous paraissent prioritaires. Cette priorisation s'avère d'autant plus essentielle que nous sommes sollicités par un nombre impressionnant de dossiers en cours et de comités, auxquels notre participation est nécessaire.

Rappelons d'abord que tous les membres du présent Conseil d'administration en sont à leur premier mandat. C'est dire qu'un double défi se présente à nous: l'apprentissage du travail dans une équipe nouvelle pour tous et l'appropriation des différentes questions qui interpellent le Conseil alors que chacun en est à sa première expérience dans le domaine.

Un élément essentiel à considérer dans notre travail de l'année est la création par les autorités de la Ville de Québec de la Table de concertation du Vieux-Québec, ayant pour mandat « d'établir des consensus sur les orientations, interventions et actions à mettre en œuvre pour un développement équilibré du Vieux-Québec ». Il va sans dire que notre participation à cette Table ainsi que le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations seront inspirés par les orientations de notre plan d'action. Il en sera nécessairement de même pour le suivi de la réalisation du Plan directeur du quartier, lequel, rappelons-le, traduit les priorités exprimées par les citoyens du quartier.

Pour le Conseil de quartier, la question du maintien et de l'accroissement du nombre de résidents permanents dans le Vieux-Québec est primordiale. C'est pourquoi **soutenir la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle du Vieux-Québec a été identifié comme l'orientation prioritaire de notre plan d'action**. De plus, compte tenu que le fait de vivre dans un quartier d'exception comme le nôtre appelle à une vigilance constante, les actions que nous entreprendrons devront, de toute évidence, traduire l'obligation qui nous est faite de **promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier**. Il s'agit de la deuxième orientation de notre plan d'action. Enfin, nous nous engageons à poser des actions concrètes afin de **renforcer le lien entre le Conseil de quartier et les citoyens**. Voilà la troisième orientation de notre plan d'action.

Le tableau qui suit présente les objectifs et moyens envisagés pour concrétiser ces orientations. Ceux-ci se déclineront en actions tout au long de l'année en commençant concrètement, à l'automne, par la planification d'assemblées d'information pour les citoyens. À titre d'exemples, le Conseil de quartier organise une séance d'information sur les activités portuaires de Cap Blanc (avec la participation de l'Administration portuaire) ainsi qu'une sur la Commission d'urbanisme et de conservation (CUCQ) et le Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la Colline parlementaire (avec la participation de la Ville de Québec).

1. Soutenir la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle du Vieux-Québec

Objectifs	Moyens
<p>1.1-Connaître les raisons motivant les gens à s'établir dans le Vieux-Québec (Haute-ville et Basse-Ville) ou à le quitter.</p> <p>1.2-Favoriser la rétention et la croissance du nombre de résidents permanents dans le quartier.</p> <p>1.3-Accroître le sentiment d'appartenance des résidents du quartier.</p>	<p>1.1.1- Répertorier les sources d'information permettant de documenter ces raisons.</p> <p>1.2.1-Identifier des incitatifs favorisant la rétention des résidents et la croissance du nombre de résidents permanents.</p> <p>1.2.2-Faire la promotion des incitatifs favorisant la rétention des résidents et la croissance du nombre de résidents permanents.</p> <p>1.3.1-Promouvoir des activités susceptibles d'accroître le sentiment d'appartenance.</p>

2. Promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier

Objectifs	Moyens
<p>2.1-Favoriser la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier.</p>	<p>2.1.1-Soutenir les interventions visant à préserver le caractère historique architectural, culturel et naturel du quartier.</p> <p>2.1.2-Proposer des actions visant à préserver le caractère historique architectural, culturel et naturel, et ce, en lien avec le Plan directeur du quartier.</p>

3. Renforcer le lien entre le Conseil de quartier et les citoyens

Objectifs	Moyens
<p>3.1-Faire connaître le rôle du Conseil de quartier auprès des citoyens.</p> <p>3.2-Élaborer un plan d'action reflétant les besoins des citoyens.</p> <p>3.3- Assurer le maintien de la communication entre les citoyens et le Conseil de quartier.</p>	<p>3.1.1-Se doter d'outils promotionnels.</p> <p>3.1.2-Diffuser les informations concernant les activités du Conseil de quartier.</p> <p>3.2.1-Associer les citoyens à l'élaboration du plan d'action du Conseil de quartier.</p> <p>3.3.1-Recueillir les données relatives aux plaintes ou demandes des citoyens et assurer le suivi requis.</p> <p>3.3.2-Concevoir un plan de communication pour le Conseil de quartier.</p>